

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION



Gratuit



Rapide



Sans aléas



Accord officiel

UN PASSAGE OBLIGÉ LORSQU'UN LITIGE SURGIT

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle milite pour une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice afin de renforcer son exemplarité.

45 000

c'est le nombre de dossiers supplémentaires de conciliation qu'entraînera la réforme de la Justice.

CONCILIATION :



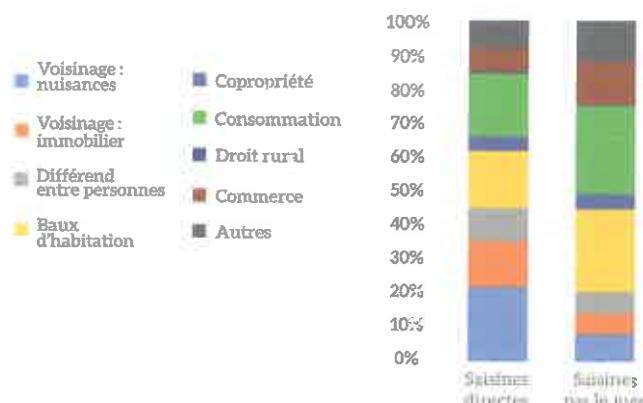
Les conciliateurs de justice en France



VISITES, SAISINES & RÉSOLUTIONS (2014)



RÉPARTITION EN TYPES DE LITIGES



Conciliateurs de France

La conciliation de justice



Qu'est-ce que c'est ?



Le déroulé d'une conciliation

À LA CONCILIATION

DEUX CHEMINS MÉNENT

Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur saisit la juridiction compétente si elles souhaitent.

Conciliation déléguée

LA CONCILIATION EST

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenir une réunion devant à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

VERS UN MONDE APASÉE

ÉVOLUTION DE LA JUSTICE

Qu'est-ce que la conciliation ?

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. Elle permet d'intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être délégué à un conciliateur de justice.

LITIGES CONCERNÉS ET CHAMP D'ACTION :

PROBLÈMES DE COPROPRIÉTÉ

LITIGES ENTRE PERSONNES

EXCEPTIONS FAITES DES AFFAIRES PÉNALES, DES CONFLITS DU TRAVAIL, DES AFFAIRES FAMILIALES ET DES CONFLITS ENTRE ADMINISTRATIFS.

LE RECOURS À LA CONCILIATION
DE JUSTICE EST UN MEDIUM SIMPLE,
RAPIDE ET GRATUIT
devenir à bout d'un conflit en obtenant
un accord amiable sans procès.

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.
Si un compromis est trouvé, le conciliateur affin de donner à l'accord force de jugement.

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie, Tribunal d'instance, Maison de la Justice et du Droit, service social, etc... ou en recherchant un juge d'instance dans le site www.conciliateurs.fr. Il peut aussi être saisi par un juge d'instance dans le cadre d'une conciliation déléguée.

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.
Le juge d'instance redige un constat d'accord. Le juge de conciliation peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.